

ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES COLONIES



Contribution à l'étude du problème de l'
ECONOMIE RURALE INDIGÈNE

au

CONGO BELGE

Communications présentées par la Délégation belge
à la Conférence africaine de l'Economie rurale indigène
(Jos, Nigérie. - 17-24 novembre 1949)

Numéro spécial
du
Bulletin Agricole du Congo Belge
Vol. XLIII - 1952

PUBLICATION DES SERVICES DE L'AGRICULTURE
DU MINISTÈRE DES COLONIES ET DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
DU CONGO BELGE

1952

ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES COLONIES

Contribution à l'étude du problème de l'
ECONOMIE RURALE INDIGENE

au

CONGO BELGE

Communications présentées par la Délégation belge
à la Conférence africaine de l'Economie rurale indigène
(Jos, Nigérie. - 17-24 novembre 1949)

Numéro spécial
du
Bulletin Agricole du Congo Belge
Vol. XLIII - 1952

PUBLICATION DES SERVICES DE L'AGRICULTURE
DU MINISTÈRE DES COLONIES ET DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
DU CONGO BELGE

1952

Contribution à l'étude du problème de l'
ECONOMIE RURALE INDIGENE
au
CONGO BELGE

Avant-Propos

En vue d'examiner les possibilités et les moyens de développement économique au sein du village africain, une Conférence Internationale Africaine sur l'Economie Rurale Indigène a été organisée et s'est tenue à Jos (Nigérie) du 17 au 24 novembre 1949.

Cette conférence, présidée par Mr. M.W.B.L. MONSON, Chief Secretary, West African Council, réunissait des délégués des pays, colonies et territoires de l'Afrique Occidentale Centrale et Méridionale, auxquels s'étaient joints deux observateurs, respectivement pour les Etats-Unis d'Amérique et pour l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture (F. A.O.). Le Congo belge y était représenté par:

Mr. M. G. L. D. G. DUBOIS, Directeur de l'Agriculture à Léopoldville.

Mr. M. M. WILLAERT, Commissaire de District Assistant à Léopoldville.

Mr. J. HENRY, Chef de la Section Agronomique du Centre de l'Institut Agronomique du Congo belge (INEAC).

Les problèmes et les réalisations exposés au cours de cette

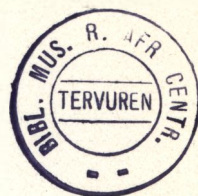
conférence soulèvent un intérêt croissant dans les milieux coloniaux les plus divers. Les perspectives encourageantes qu'ils ouvrent pour l'avenir, nous ont engagés à réunir dans un fascicule spécial du Bulletin Agricole du Congo belge les treize notes présentées par la délégation belge.

Nous avons estimé opportun d'y joindre l'étude de Mr. THIRY, intitulée: «Note sur la Conduite d'un Paysannat», son contenu se rattachant directement aux sujets traités.

La dernière partie du présent fascicule est consacrée à des commentaires sur les différents travaux y réunis et sur l'état actuel de l'Economie Rurale Indigène au Congo belge en général; ils sont dus à la plume autorisée de Monsieur A. GILLE et intitulés: « Du Technique à l'Humain ».

Les notes et études présentées s'efforcent de développer et d'analyser les idées nées et les connaissances acquises dans le domaine de l'économie rurale en Territoire Belge, depuis les dix à quinze dernières années.

Le nombre de ces études, dont le sommaire suit, ainsi que leur fouillé, mettent en évidence l'attention soutenue que nos compatriotes travaillant à la Colonie consacrent aux problèmes de l'économie rurale en général, et plus particulièrement à ce qui se rapporte aux questions de « paysannat » et de coopératives indigènes.



Sommaire

	<i>Pages</i>
Evolution possible du paysannat indigène au Congo belge	par G. E. SLADDEN 7
Politique agricole en milieux ruraux au Congo belge	par G. DUBOIS 29
Transformation des produits bruts du sol pour la vente et les besoins locaux	par E. COLLART 39
L'action scolaire en milieu rural	par J.-J. DEHEYN 45
Le crédit agricole indigène au Congo belge	par P. CORBION 53
Le gibier dans l'économie rurale de la colonie	par le Lt. Col. P. OFFERMAN 57
Méthodes de commercialisation du café Arabica produit par les indigènes du Ruanda-Urundi	par G. E. SLADDEN et L. MICHEL 63
Les coopératives indigènes au Congo belge	par M. WILLAERT 85
Le Fonds du Bien-Etre Indigène	par A. LEMBORELLE 125
Etude relative au paysannat indigène	par J. CLEMENT 135
Les bases théoriques des essais de paysannat indigène au Congo belge	par J. HENRY 159
Les lotissements agricoles au Congo belge	par G. MALENGREAU 193
Une expérience d'économie rurale coopérative au Congo belge	par G. TONDEUR 219
Note sur la conduite d'un paysannat	par N. THIRY 243
Du technique à l'humain	par A. GILLE 263

Evolution possible du paysannat indigène au Congo belge

par

George E. SLADDEN

Ingénieur Agronome Colonial, A. I. Gx.,
Directeur Général des Services de
l'Agriculture et de la Colonisation
du Congo belge

Introduction

Cette étude fut présentée à la Conférence de Jos en même temps que d'autres rapports, émanant du Congo belge, analysant les différentes méthodes de paysannat qui y sont appliquées suivant les circonstances et les lieux.

Ces rapports traitaient, en ordre principal, de l'aspect purement technique de ces méthodes et, dans une mesure moindre, de leur caractère social et politique.

L'influence des facteurs économiques n'y fut qu'effleurée, chose normale d'ailleurs puisque l'économie des milieux ruraux de l'Afrique Centrale est un domaine dont l'exploitation systématique vient à peine d'être entamée. Ce retard s'explique, en partie, par les énormes possibilités de progrès offertes par une simple amélioration de la technique. La nécessité de calculs précis pour l'organisation rationnelle de l'unité productrice ne s'est pas imposée d'une manière pressante jusqu'à ce jour.

L'auteur de l'étude: Evolution possible du paysannat indigène au Congo belge, laquelle n'est qu'une vue de l'esprit, a voulu mettre en évidence l'effet que pourraient avoir certains facteurs économiques et l'emploi de l'outil perfectionné que l'homme a créé pour s'aider mais dont il est trop souvent devenu l'esclave. La probabilité de l'évolution envisagée dans

cet écrit est discutable. L'auteur n'y tient pas compte de l'action que pourraient avoir de nombreux facteurs, par exemple l'industrialisation intense de certaines régions de la Colonie créant un besoin sans cesse croissant en bras et en vivres.

Le paysan restera-t-il insensible à l'attrait factice, mais puissant, de la vie urbaine qui décharge la femme des tâches les plus lourdes? Les améliorations de vie que nous apporterons, à grands frais, dans les milieux ruraux trouveront-elles, dans l'avenir, leur contre-partie dans un accroissement suffisant de leur potentiel économique? Pour que cet équilibre se réalise et se maintienne, il appartiendra aux techniciens responsables de l'avenir des campagnes congolaises de baser leurs programmes sur des données économiques minutieusement contrôlées et non sur une conception trop « sentimentale » de ce qui pourra faire le bonheur du paysan.

Dans le discours qu'il a prononcé à Genève le 5 septembre 1951, devant le Conseil Economique et Social des Nations-Unies, M. BORIS, délégué de la France, a nettement concrétisé comme suit le problème qui nous occupe: « *Y a-t-il véritablement antinomie irréductible entre la formule purement individualiste et la formule collective? Est-il impossible de concilier le besoin personnel de posséder la terre et les impératifs d'une économie rationnelle et productive? S'il faut répondre à ces questions par la négative, l'avenir se présenterait sous un jour bien sombre, la fatalité de bouleversements sanglants s'inscrirait au livre du destin. Mais ne vous apparaît-il pas qu'il existe un compromis possible, qui s'appelle la coopération?* »

Et plus loin:

« *Seule, me semble-t-il, la formule coopérative est susceptible de résoudre l'antinomie qui existe trop souvent entre la réforme à caractère purement social, qui ne vise qu'à satisfaire la soif de terre du plus grand nombre, et les nécessités de l'économie moderne. Elle permet, en somme, de sortir des cadres archaïques d'un individualisme excessif sans violenter les sentiments profonds et, semble-t-il, irréductibles de l'être humain.* »

Il est malaisé de définir avec concision la politique adoptée par le Congo belge dans le but d'accélérer l'évolution des populations rurales autochtones et de leur assurer un sort

meilleur. Notre territoire est vaste et présente de multiples aspects ; ses habitants appartiennent à différents groupes ethniques caractérisés chacun par des mœurs, une psychologie, qui lui sont propres.

Les méthodes de travail que nous avons choisies sont souples parce qu'elles doivent pouvoir s'adapter aux conditions variables du lieu, de ses ressources et au peuple qui y vit. Elles évitent aussi de forcer les autochtones, auxquels nous nous adressons, de brûler les étapes, de risquer l'aventure de raccourcis hasardeux, pour atteindre plus vite le but que nous leur avons assigné.

Nous avons employé le mot *évolution* pour définir la *série de transformations successives* qui, suivant un rythme accéléré, permettra au paysan congolais de franchir, en quelques générations, le chemin que l'Européen a mis des siècles à parcourir.

Ce programme est sans doute ambitieux mais il est réalisable si notre hâte ne nous fait pas oublier que l'expérience à laquelle nous soumettons nos paysans doit être une suite logique, que chaque acte nouveau doit naturellement découler de celui qui l'a précédé. La moindre lacune qui viendrait inter-

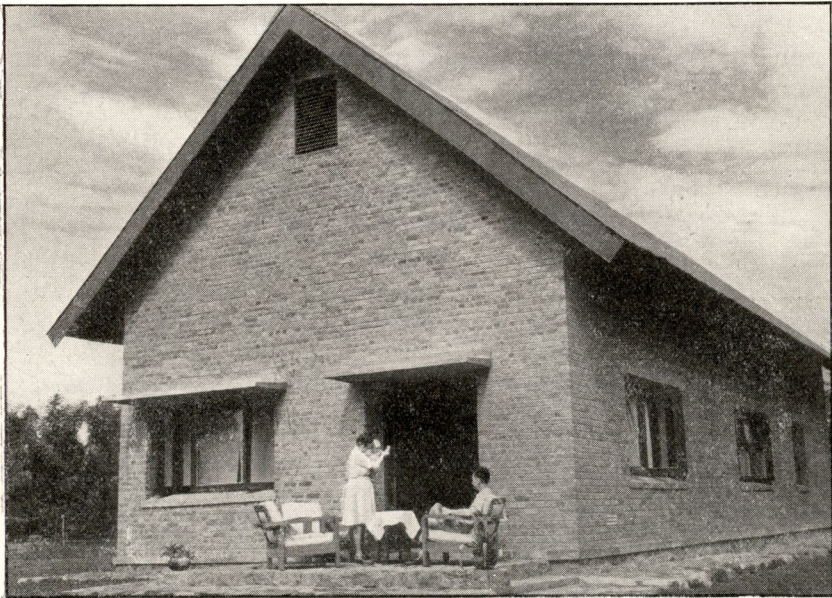


Photo : H. GOLDSTEIN. — Congopresse.

Maison d'un agronome européen chargé de répartir les terres et de diriger les cultures du paysannat indigène établi chez les Babua.

rompre cette suite mettrait en péril le succès de notre entreprise.

Nos différents programmes de paysannat ont été décrits dans de nombreux rapports. Je me bornerai donc à en esquisser les traits les plus saillants.

Ces programmes varient :

- I. Suivant la nature des cultures pratiquées :
 - a) Cultures annuelles. Rotations dans lesquelles de nombreuses espèces interviennent.
 - b) Cultures pérennes à but alimentaire ou économique.
 - c) Association de ces deux formes.
- II. Suivant la nature et les disponibilités en terres arables.
- III. Suivant le couvert naturel de la région :
 - a) Paysannat de savane.
 - b) Paysannat de forêt.
- IV. Suivant la situation géographique du lieu, son hinterland économique, les voies d'évacuation, etc...
- V. Suivant les coutumes locales et le degré d'évolution de la population, etc....

Ces différentes formes de paysannat se ressemblent cependant par un trait commun, d'importance capitale. Elles maintiennent notamment le Congolais sur les terres de son clan. La recherche de sols propices fait donc toujours suite à une étude approfondie du régime foncier local. Il s'agit d'un travail long et coûteux, mais dont l'utilité n'est cependant pas discutable.

Notre intervention dans la vie indigène est la cause de perturbations dont nous cherchons à réduire le nombre et l'importance. En ne faisant pas preuve de doigté, nous désaxerions les populations auxquelles nous nous adressons à un point tel qu'elles en deviendraient incapables de recevoir les enseignements que nous voulons leur donner. C'est pour cette raison que nous installons toujours, là où la chose est possible, le paysan sur la terre ayant appartenu à ses ancêtres. Le choix des terres, la délimitation des blocs et enfin la répartition de ceux-ci se font, dans le même but, avec la collaboration des autorités coutumières.

Notre méthode consiste donc à placer le paysan dans un milieu dont nous modifions progressivement les composants en laissant à la nature humaine le soin d'évoluer par adaptations successives à ces modifications. Ce que nous voulons

est donc une évolution naturelle de l'individu vivant dans un milieu qui subit des modifications artificielles. En suivant cette voie, nous croyons pouvoir former des hommes équilibrés se mouvant à l'aise dans le cadre de vie nouveau que nous leur aurons donné, ayant rompu sans le savoir avec le passé, comprenant le pourquoi de tout ce qui les entoure et de tout ce qu'ils font.

★
★★

Le but que nous poursuivons est donc d'attacher le paysan à son milieu, en lui assurant un revenu décent sans déploiement d'un effort exagéré, — de garantir d'abord la conservation et ensuite l'accroissement de la fertilité de la terre

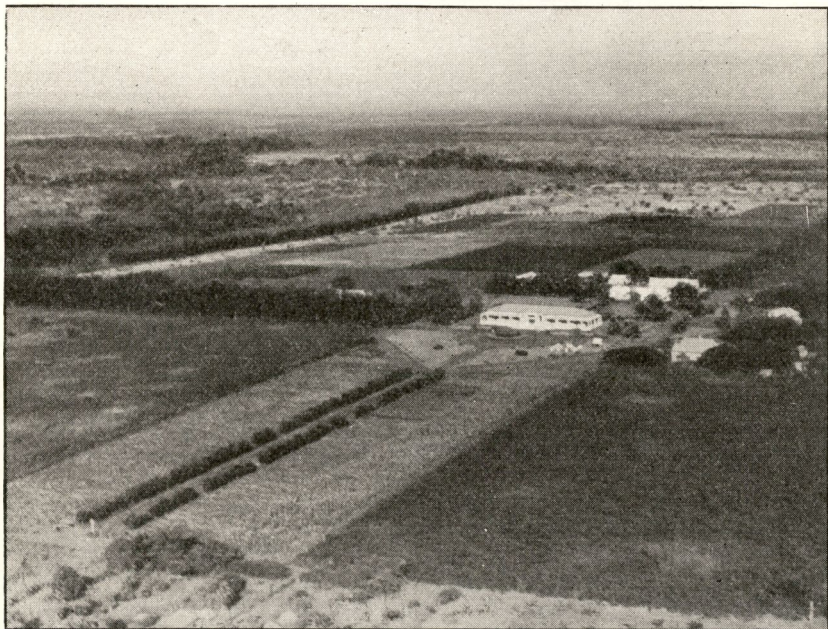


Photo: G. E. SLADDEN - Congopresse.

Vue aérienne de la station expérimentale de l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo belge (INEAC), à Gandajika. Cette station a procédé à un essai sur grande échelle de paysannat indigène.

qu'il exploite, — de lui offrir le moyen de développer son entreprise en plaçant à sa portée les moyens de la technique moderne.

Nos paysannats peuvent être réalisés suivant les trois processus différents ci-après:

- 1°) Le paysan reçoit un bloc de terre individuel, borné, comportant un certain nombre de soles (famille sensu stricto) (1). Il y défriche donc chaque année une sole de surface invariable. De ce fait, il jouit de la certitude de pouvoir remettre en culture, dans l'avenir, la terre qu'il aban-

17				
16				
15				
14	Gayssans	Gayssans	Gayssans	Gayssans
13				
12	A	B	C	D
11				
10				
9				
8				
7				
6				
5				
4				
3	Synchronisme de mise en valeur			
2		50 ares		
1				
	P.R	P.R	P.R	P.R

P.R : parcelle résidentielle (facultative)

Fig. 1

(1) Groupement de blocs individuels: famille sensu lato.

donne à la jachère et de tirer ainsi profit des améliorations que son travail y aura apportées. (La propriété de ce bloc ne lui est pas reconnue mais seulement un droit d'usufruit permanent). (Voir fig. 1)

- 2°) Le paysan reçoit chaque année dans la sole commune une parcelle de surface proportionnée au potentiel de travail de sa famille au moment de la répartition. Suivant cette méthode, il n'est donc jamais certain de cultiver exactement la même terre en seconde rotation (voir fig. 2).

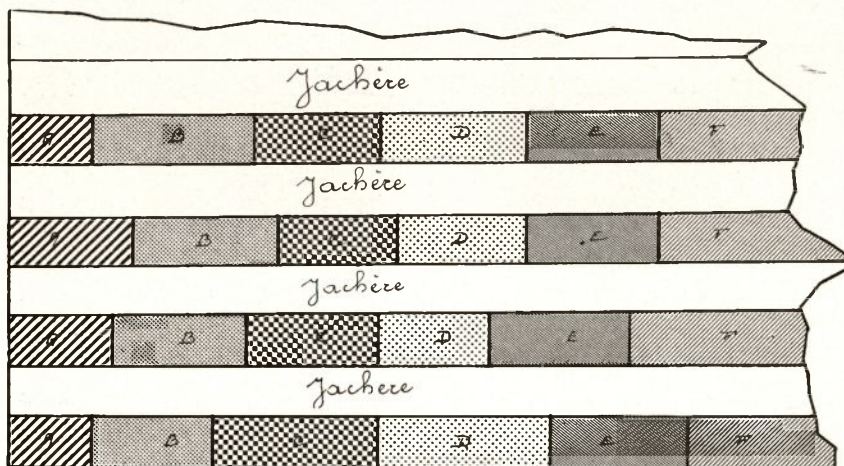


Fig. 2

- 3°) Des paysans d'un même clan ou sous-clan cultivent en commun les terres dont ils disposent (formule collectiviste).

Ces trois méthodes sont elles-mêmes susceptibles de recevoir toutes adaptations aux conditions du lieu et à la mentalité des autochtones qui l'habitent.

Les avantages et les inconvénients qu'elles présentent ont fait l'objet de nombreuses controverses. Ils peuvent être résumés comme suit :

La première méthode, celle du lotissement individuel proprement dit, est particulièrement adaptée aux tribus caractérisées par un individualisme marqué. Elle offre l'avantage d'inciter le paysan à améliorer sa terre en lui assurant la jouissance permanente du lopin qu'il cultive. Certains la recommandent, en outre, parce qu'elle constitue une étape importante vers la reconnaissance de la propriété quiritaire. Il

est à noter, cependant, que les avis sont très partagés à ce sujet suivant que le point de vue adopté est à dominance sociale ou à dominance économique.

D'autre part, cette méthode est l'objet de critiques qui ne sont pas dépourvues de fondement. Elle est rigide. La forme parfaitement rectangulaire des blocs ne permet pas toujours une utilisation rationnelle des terres (voir fig. 3). Elle requiert une étude très approfondie de la valeur du sol pour

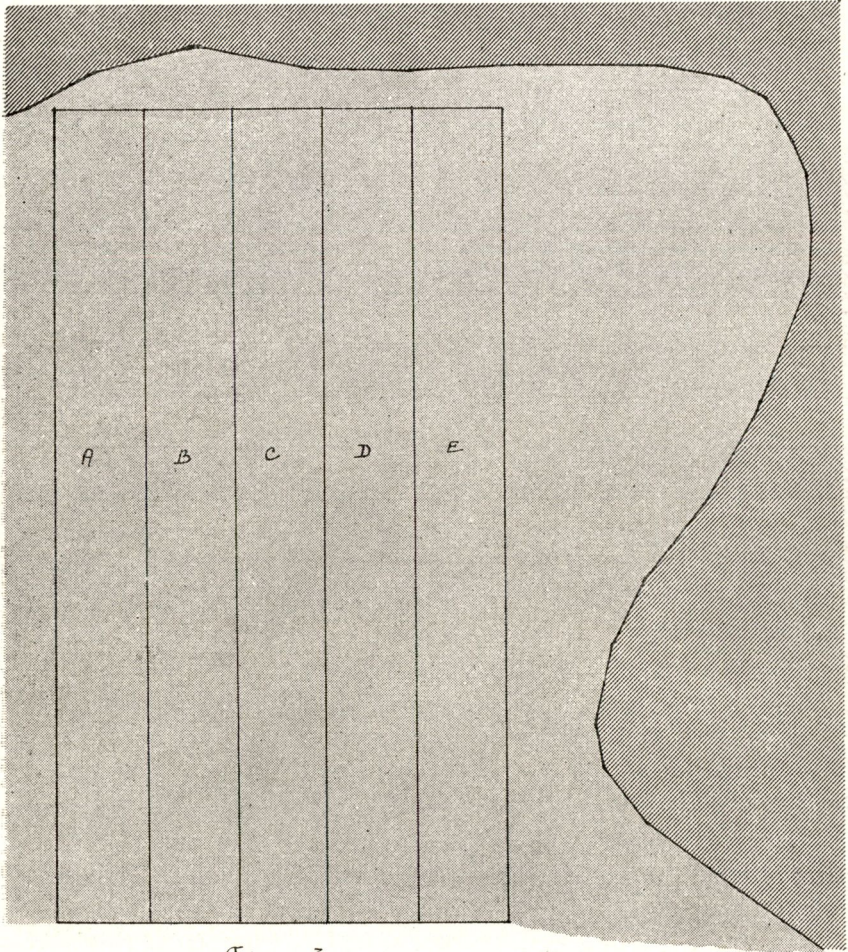


Fig. 3



Terre fertile



Terre médiocre ou dont le profil est trop accentué

que les paysans aient tous les mêmes chances de succès. Elle ne peut se modeler aux fluctuations du potentiel de travail de la famille. De par sa rigidité, elle est difficilement applicable aux terres à relief varié, menacées par l'érosion. En outre, les travaux de prospection, de délimitation, d'installation sont coûteux, etc....

La deuxième méthode ne présente pas ces inconvénients d'une manière aussi aiguë, mais, en revanche, elle n'a pas la valeur hautement éducative de la première. La distribution des soles doit se répéter chaque année. En conséquence, la fixation du paysan dans le bloc clanique conserve toujours un caractère précaire. Son départ n'est que l'abandon d'un cadre de vie, d'une communauté, mais non celui d'un bien auquel il s'est attaché.



Photo : H. GOLDSTEIN. — Congopresse.

Moniteur agricole congolais exécutant des travaux d'arpentage au paysannat indigène de Bambesa dans l'Uele.

La troisième formule n'a été appliquée au Congo qu'en de rares endroits. Du point de vue technique, elle est très

recommandable. Elle peut donner d'excellents résultats dans les régions à relief tourmenté ou dont la qualité du sol est fort variable et là où la population autochtone ne manifeste pas une nette tendance individualiste.

Le but que nous poursuivons en installant nos paysannats ne se limite pas à l'obtention de résultats agricoles satisfaisants et à l'amélioration du standard de vie des milieux ruraux. Nous voulons aussi éduquer les paysans et en faire des hommes dans toute l'acception du mot.

Il est généralement admis que, suivant nos principes de gouvernement et avec les moyens dont nous disposons, les formules individualistes de paysannat auront une action éducative plus marquée, plus sûre, que celles basées sur une forme quelconque de collectivisme. Une collectivité ne vaut que ce que valent les individus qui la composent. Il semble donc logique de se préoccuper avant tout de l'individu et d'assurer sa formation en l'obligeant à assumer seul la gestion de sa petite exploitation, ce qui lui permettra d'acquérir les qualités d'initiative, de prévoyance et de responsabilité qui lui manquent encore souvent.

L'exploitation collective par des individus insuffisamment formés est toujours une chose artificielle qui ne peut subsister que grâce à l'intervention constante d'une volonté étrangère. Elle doit être considérée, lorsqu'elle est librement adoptée, comme une forme supérieure qui n'est accessible qu'aux hommes hautement évolués, dotés d'un sens civique très développé.

En revanche, l'usage en commun de certains moyens de production est toujours à conseiller, quel que soit le degré d'évolution des populations auxquelles on s'adresse.

On reproche souvent à la formule dite des lotissements individuels « Babua » de priver le paysan de la possibilité d'étendre son exploitation, de le figer dans une situation meilleure que celle qu'il a connue auparavant, mais qui, demain, s'avérera peut-être médiocre.

Cette critique manque de fondement car le système « Babua » n'expose pas les populations engagées dans nos programmes, à rester bloquées dans une impasse si les recherches qui sont entreprises dans le domaine de la mécanisation des opérations culturales et de la fertilisation artificielle des terres donnent des résultats positifs.

Sans cette possibilité d'évolution vers des méthodes plus modernes, le Service de l'Agriculture n'aurait pas appliqué

cette formule qui dans ce cas aurait pu, soit réduire dans l'avenir les populations rurales à un servage déguisé, soit imposer tôt ou tard un remaniement complet du plan de paysannat, avec les dangers toujours attachés à de tels bouleversements.

Les prévisions qui suivent sont forcément théoriques puisqu'elles supposent l'application de méthodes qui n'ont pas encore été éprouvées et la résolution heureuse de problèmes dont l'examen vient à peine d'être entamé.

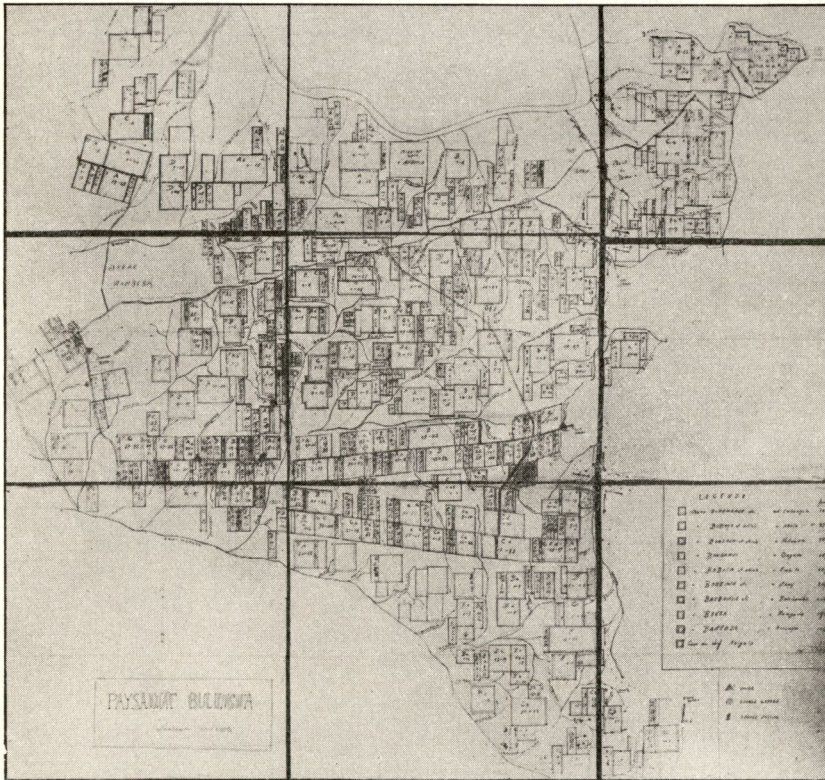


Photo : H. GOLDSTEIN. — Congopresse.

Premier plan, d'allure cadastrale, qui a été dressé des lotissements effectués dans le clan Bulungwa du paysannat indigène de Bambesa.

Il est évident que l'amélioration du standard de vie des populations rurales ne peut être assurée par une augmentation du prix de base des vivres indigènes, laquelle n'aurait qu'un effet momentané et compromettrait l'équilibre économique de la Colonie. C'est donc à l'accroissement de la production qu'il faut tendre. On pourra atteindre ce résultat :

- en recherchant les assolements qui tirent la meilleure rente de la terre ;
- en distribuant des semences ou autres éléments de reproduction hautement sélectionnés ;
- en initiant progressivement l'autochtone aux méthodes de culture les plus rationnelles ;
- en luttant contre les ennemis des cultures ;
- en l'aidant à produire plus au prix du même effort grâce à la machine et à l'engrais ;
- en organisant la vente de ses produits (action coopérative, crédit, financement), en limitant le nombre des intermédiaires au minimum nécessaire et en contrôlant le profit ;
- en améliorant la présentation de ses produits, en les standardisant et, lorsque la chose est nécessaire, en les transformant sur place en des biens plus nobles ;
- en assurant une meilleure conservation des produits (désinsectisation, construction de magasins, de silos) ;
- en le plaçant à l'abri des à-coups des marchés, en créant, à son profit exclusif, des caisses d'égalisation des cours ou de compensation ;
- en assurant son hygiène et son éducation et en l'aidant à améliorer progressivement son cadre de vie.

Nous avons usé, jusqu'à ce jour, avec un succès variable, de ces différents moyens à l'exception de la mécanisation et de la fertilisation artificielle.

Or, ces deux moyens révolutionneront certainement la vie du paysan. En effet, l'ambition du paysan ne va pas plus loin aujourd'hui que ce que son bras armé d'outils primitifs : la houe et la machette, peut atteindre. La machine perfectionnée lui ouvrira un champ d'action plus vaste, lui permettra de produire davantage en cultivant une surface plus grande, et ce sans accroissement d'effort.

Mais la machine, même la plus simple, est aujourd'hui économiquement hors de la portée de l'individu. C'est pour cette raison que nos paysannats doivent être complétés par des coopératives à fonctions multiples ayant pour mission d'assurer la vente des produits de la culture mais aussi de fournir à leurs membres les moyens de production indispensables, d'organiser l'usage collectif de certains outils coûteux, à grand rendement. L'organisation coopérative, sans laquelle le paysannat pourrait difficilement évoluer, constitue donc pour lui un complément nécessaire.

Ces coopératives feront tomber les entraves économiques qui paralysent nos paysans. Le perfectionnement de l'outillage aura, sans doute possible, une influence profonde sur leur évolution car l'outil s'impose partout en vertu de la loi de la recherche du moindre effort pour le même résultat.

Ce même outil déterminera aussi la mesure du champ à cultiver, mesure qui lui assurera le rendement le meilleur.

Par son emploi, le paysan sera contraint d'adopter des méthodes qui lui seront adaptées, même si leur application va à l'encontre de certaines tendances. Cette adoption est une question de temps, lequel pourra être écourté par la répétition des exemples. En effet, il est rare que l'outil efficace et commode ne puisse vaincre l'hostilité issue de l'habitude, de la tradition (et non de la raison). Ce sont les générations qui auront été éduquées dans cette ambiance nouvelle qui sauront tirer parti des engins perfectionnés, d'utilisation délicate, mais d'un rendement plus grand.

Le développement dans les milieux ruraux du «snobisme de l'outil» pourra y accélérer le rythme du perfectionnement et endiguer le courant d'émigration qui vide les campagnes.



A l'heure présente, l'abatage de la forêt, le débroussaillage et la préparation du sol, sa culture, la récolte des produits, leur préparation et, dans certains cas, leur transport vers les points de vente, se font par des procédés traditionnels rudimentaires, imposant au cultivateur un effort démesuré comparativement à son effet utile.

Ces conditions défavorables, mais que nous sommes incapables de modifier profondément dans l'état actuel de nos connaissances, réduit à 50 ares la sole pouvant être défrichée annuellement. D'aucuns estiment même que cette surface est exagérée pour les paysans qui ne disposent pas d'aide familiale.

Les blocs individuels sont généralement de 9 hectares en pays de forêt. Ils sont divisés en 17 soles de 50 ares plus une parcelle de même surface réservée à l'habitation (éventuellement), aux magasins, aux petites cultures et petits élevages ainsi qu'aux plantations fruitières.

On cultive simultanément quatre ou cinq soles, dont deux au moins exigent des soins d'entretien suivis.

Douze ou treize soles sont couvertes, soit de forêt au

début du cycle, soit dans la suite, d'un recrû forestier âgé de 1 à 13 ans et constituant jachère.

Les améliorations qu'*en premier stade* nous apportons à cet état de choses sont les suivantes :

- 1°. l'utilisation généralisée de variétés de plus en plus sélectionnées et de mieux en mieux adaptées aux conditions locales ;
- 2°. la détermination des époques de semis ou de plantation les plus favorables, des espacements et des soins d'entretien rationnels ;
- 3°. la lutte systématique contre les ennemis des plantes cultivées, ce à une échelle réduite mais qui sera étendue dans le proche avenir ;
- 4°. la mécanisation partielle, puis totale, des opérations pré- et post-culturales, notamment :
abatage de la forêt ou du recrû, transport des récoltes, décorticage ou premier usinage de celles-ci. Ces opérations devront être effectuées collectivement ou, plus exactement, par une équipe spécialisée chargée de ce travail par la collectivité, matérialisée sous la forme d'une coopérative de production.

Il en résultera, pour le paysan, une réduction appréciable des travaux les plus durs auxquels il doit s'astreindre pendant certaines saisons.

Il sera donc possible d'envisager, à ce stade de perfectionnement des méthodes, une augmentation de la surface des soles mises en culture annuellement, sans imposer un surcroît de travail aux cultivateurs. On pourra obtenir cette augmentation de deux manières :

- 1) en étendant la surface des soles et en réduisant d'autant la durée de la jachère. Nos connaissances actuelles ne nous permettent pas encore d'envisager l'application de cette méthode, qui implique le danger d'une stérilisation rapide des terres consacrées au paysannat ;
- 2) en étendant la surface des soles, et, particulièrement, celle des blocs individuels, dans le cas de disponibilité en terres arables.

C'est à ce dernier moyen que nous ferons appel, là où la chose est possible.

Lorsqu'on constate que l'agriculteur indigène consacre souvent 30% de son temps utile aux opérations culturales proprement dites et les 70% restants au débroussement des

champs, au transport de ses récoltes et à leur conditionnement grossier, on est tenté de conclure qu'on pourrait aisément doubler la surface de ses champs, sans réclamer de sa part un surcroît d'effort, en lui apportant simplement l'aide de la machine, de l'animal de trait ou du moteur, dans l'exécution des travaux pré- et post-cultureaux. Mais cela n'est que partiellement vrai parce que certaines opérations culturales doivent être effectuées à une époque précise et pendant un temps donné. La puissance des moyens matériels mis en jeu est incapable de réduire l'influence de ce facteur limitatif.

Ce premier stade, s'il est poussé assez loin, aura pour effet:

1) d'accroître, dans une mesure limitée, la production individuelle de l'agriculteur, tout en

2) libérant une partie de son temps, qu'il pourra consacrer par exemple, soit à l'amélioration de son habitation et dépendances, soit à des travaux d'utilité communale: boisement, pâturages collectifs, etc....

Cette période de détente relative, au cours de laquelle le paysan se sentira partiellement libéré de ses plus dures obligations professionnelles, consolidera probablement son attachement à son milieu.

Mais une sensible amélioration du standard de vie du cultivateur ne pourra être obtenue qu'après franchissement d'une nouvelle étape pour atteindre le *2ème stade de perfectionnement de l'agriculture*, qui comportera:

- 1) la mécanisation des opérations culturales;
- 2) le remplacement de la jachère forestière par une jachère cultivée, de plus en plus courte, grâce à l'application de matières fertilisantes.

A ce stade, la préparation du sol pourra être collective, la culture proprement dite et la récolte conservant néanmoins un caractère individuel. Le train de motoculture, ou les attelages, travailleront dans un sens, tandis que le paysan s'occupera dans un autre, perpendiculaire au premier. (voir fig. 4)

Le rendement de cette méthode mixte sera limité par la possibilité de l'individu, laquelle, toutefois, pourra être accrue par la mise en usage de machines manuelles ou d'instruments aratoires à traction animale (bœufs ou mulets).

« Préparer le sol » ne signifie pas labour, mais bien l'application de façons culturales adaptées aux conditions locales et capables d'assurer la conservation de la fertilité de la terre.

La préparation du sol, par des moyens mécaniques, entraîne l'obligation de le débarrasser préalablement de ses souches. Ce travail peut sembler énorme en région forestière, mais non dans le cas de vieux paysannats. En effet, le stade de la mécanisation des opérations culturales ne sera probablement atteint que lorsque la plupart des souches des géants de la forêt primitive auront disparu par décomposition. A cette époque, la machine ne devra s'attaquer qu'aux pieds d'un recrû, vieux de 13 ans au maximum. (En revanche, dans certains cas, le nivellement des termitières pourra être fort coûteux et nécessiter la mise en œuvre de moyens mécaniques puissants).

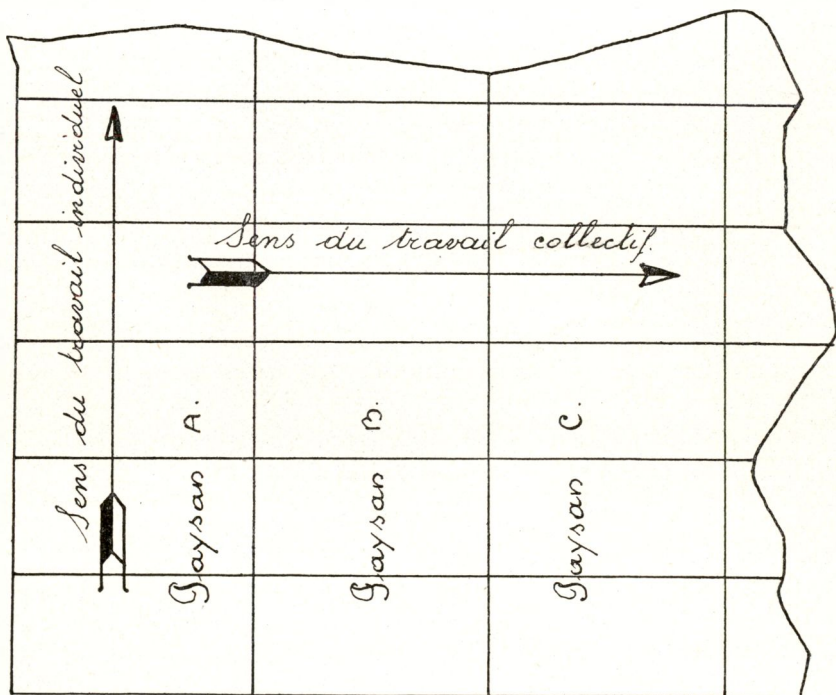


Fig. 4

A ce moment, le paysan ne manquera pas de comparer le travail effectué par les trains mécaniques avec celui qu'il obtient de ses bras aidés d'un outillage simple, et d'en tirer la conclusion logique. C'est alors qu'il songera à reclasser ses cultures en: (1) cultures dont l'entretien et la récolte

s'accommodent bien du travail mécanique, et partant, de la formule collective, et (2) en cultures exigeant une intervention manuelle plus grande. L'accroissement du rendement de l'individu, celui des surfaces sous culture et parallèlement la réduction de celle de la jachère, marqueront ce stade d'évolution de nos paysannats.

Il est certain que le paysan connaîtra alors des conditions d'existence beaucoup plus larges que celles auxquelles il est soumis à l'heure présente. Une récolte de quatre ou cinq fois supérieure sera obtenue au prix d'un effort sensiblement égal, mais exercé d'une manière moins musculaire et plus intellectuelle.

Entretemps, il se sera imprégné de l'esprit coopératif et aura compris les avantages de ce moyen de résoudre en commun certains problèmes, sans porter atteinte à l'individualité. Dans le milieu rural indigène, l'habitude de la division du travail s'implantera de plus en plus, par suite de l'emploi sans cesse accru d'engins perfectionnés, exigeant la spécialisation du personnel chargé de leur conduite et de leur entretien.

En constatant que les mêmes méthodes appliquées à des champs de valeur sensiblement égale donnent des résultats équivalents et en comparant le rendement des trains collectifs avec celui des engins semi-perfectionnés dont il fait usage pour l'entretien et la récolte de ses cultures individuelles, le paysan en arrivera fatalement à se demander s'il y a un réel avantage à maintenir cette séparation et à ne pas étendre à tout le cycle agricole l'emploi de matériel puissant possédé par et utilisé au profit de la communauté: trains et « combines » de la coopérative.

Lorsque le paysan se posera cette question, il sera mûr pour passer au 3^{ème} stade du perfectionnement de l'agriculture, lequel réalisera l'exploitation collective de la somme des blocs individuels.

La pratique simultanée de trois cultures différentes dans les mêmes blocs sera abandonnée pour réduire les pertes aux lisières dont l'importance est généralement proportionnelle à la puissance du matériel employé. Les terres soumises à la gestion de la coopérative seront, dans ce cas, divisées en secteurs de surface égale, qui constitueront les soles de l'exploitation collective.

Il est même permis de se demander si, à ce stade, le sens de la jouissance individuelle du produit des blocs ne se perdra pas insensiblement pour faire place à une nouvelle notion:

celle de la propriété d'une part de coopérateur. Cette évolution suivra sans doute un cours fort lent chez l'individu. Par contre, elle progressera par bonds de génération en génération, lesquelles générations ne seront pas paralysées par le poids des souvenirs et des habitudes. Cette évolution mutante pourrait être plus rapide qu'on serait tenté de le croire, car, dans une communauté, chaque jour voit une nouvelle génération se lever et ces générations pourront, par le truchement des coopératives, faire entendre leur voix d'abord et imposer leurs vues ensuite.

De telles tendances coopératives se manifestent dans les milieux ruraux belges, si lourdement handicapés par l'émiettement de leurs terres. Elles y rencontrent des obstacles beaucoup plus puissants qu'au Congo: l'attachement affectif au lopin familial et la notion de valeur spéculative du fond.

La coopérative rurale se muera ainsi insensiblement en coopérative d'exploitation de la somme d'un certain nombre de blocs individuels. Petit à petit, *l'attention du coopérateur négligera la partie pour se fixer sur le tout*. Au sein des coopératives, la division du travail conduisant à la spécialisation opérera lentement un classement par métier. Dans un avenir lointain, les membres de la coopérative finiront peut-être par toucher un salaire et recevront, en outre, une part de l'excédent favorable du bilan, proportionnelle au travail fourni pendant l'année. (Voir les coopératives ouvrières de production).

La valeur de la part de coopérateur, modeste à l'origine, grandira au cours de cette évolution jusqu'à devenir très importante le jour où, par la force de l'habitude, elle se confondra avec le droit de jouissance d'un bloc individuel, puis d'un bloc impersonnel, unité de la jouissance coopérative.

Avec le temps, la coopérative pourra même trouver un avantage à réduire le nombre de parts, par rachat, lorsque l'accroissement des moyens mécaniques, après avoir absorbé le solde des terres incultes, n'assurera plus l'occupation complète des bras.

Cette esquisse de l'évolution possible d'un paysannat prolongé par une organisation coopérative, n'est qu'une vue de l'esprit. Il est à noter cependant qu'aucune influence extérieure n'intervient dans l'exemple choisi, qu'il n'y est prêté au noir de demain que des réactions naturelles, qu'elle ne fait que consacrer la victoire de l'outil, lequel, dans notre société matérialiste, finit toujours par imposer sa loi.

Elle tend à démontrer aussi que le paysannat et la coo-

pérative sont deux choses complémentaires. Il est admis généralement que la coopérative rurale ne peut être fondée que sur une agriculture organisée par le paysannat. On peut aussi affirmer que l'évolution du paysannat ne se conçoit pas sans l'aide de la coopérative.

On pourrait en déduire que le paysannat individuel, aidé par la machine et la coopérative, conduira finalement nos populations rurales à une forme voisine du kolkhoz. Entre un paysannat individuel regroupé par l'outil et l'économie de l'effort et le kolkhoz proprement dit, il existe cependant des différences fondamentales. Dans notre formule:

- 1) l'état de paysan est librement adopté ;
- 2) le paysannat coopératif décide librement de ses politiques agricoles et commerciales. Ses décisions à caractère professionnel ne sont pas subordonnées à l'accord de l'autorité politique locale ;
- 3) l'effort est développé par et pour l'individu, par et pour le groupement. Une part importante de son produit ne doit pas être abandonnée au profit de la communauté tout entière ;
- 4) Le paysannat coopératif jouit de toute liberté d'action parce qu'il possède toutes les machines qui lui sont nécessaires, celles-ci n'étant pas détenues par un organisme d'Etat (SMT).

**

On pourrait conclure de cet exposé qu'il serait logique de remplacer le paysannat individuel par l'installation directe de fermes collectives, dans le but d'éviter de nouvelles pertes de temps. Une telle politique serait vouée à un échec certain, parce que:

- 1) les méthodes mécaniques du travail du sol sous nos climats ne sont pas encore mises au point ;
- 2) nous ne disposons pas de moyens adéquats pour soumettre plusieurs générations consécutives à l'application de règles de conduite rigoureuses.

Nous devons entamer notre programme par le paysannat individuel. Par la suite, nous favoriserons son évolution naturelle, en limitant toutefois nos interventions aux domaines suivants:

- 1) éducation et hygiène des masses rurales ;
- 2) fourniture de matériel végétal de plus grande valeur ;

- 3) vulgarisation des meilleures méthodes de culture ;
- 4) financement de coopératives rurales à fonctions multiples destinées à valoriser les produits des fermettes et à leur fournir le matériel perfectionné nécessaire à la préparation et à la culture du sol, ainsi qu'au conditionnement des produits.

Si les groupements de cultivateurs individuels évoluent dans le sens esquissé dans cette note, il sera malaisé d'entraîner ce mouvement sans porter atteinte à la liberté. En fait, y mettre obstacle équivaldrait à limiter l'action de l'individu dans sa recherche du mieux-être.

Mais rien ne prouve évidemment que le rural manifestera les réactions que nous lui prêtons car une multitude d'impondérables ne manqueront pas d'influencer son évolution. Il n'est pas exclu, par exemple, que l'emploi généralisé de la machine ait pour seul effet une diminution de l'effort du paysan et le maintien de son standard de vie au niveau actuel (!)

Au moment où nous engageons des populations rurales de plus en plus nombreuses dans cette voie nouvelle, il est de notre devoir de prévoir les risques de cette entreprise et de nous préparer à redresser les déviations qui ne manqueront pas de se manifester à cause de l'impréparation des individus auxquels nous nous adressons.

La forme de propriété qui sera reconnue aux agriculteurs conférera aux milieux ruraux leur physionomie d'avenir.

Où la propriété quiritaire du sol ne sera pas reconnue de sitôt à l'autochtone: dans ce cas, le rural ne pourra accroître son revenu qu'en exploitant mieux une part plus grande du fonds de la communauté. Pour atteindre ce but, il devra fatalement faire appel à l'outil perfectionné, dont le rendement économique est subordonné au traitement d'étendues qui lui sont proportionnées, d'où la nécessité de l'exécution en commun d'un nombre toujours croissant de travaux et la naissance d'exploitations collectives du genre décrit ci-dessus ; ou la propriété quiritaire du sol lui sera bientôt reconnue: dans ce cas, nous assisterons à la naissance de classes de propriétaires terriens et de salariés agricoles.

La première formule me paraît la plus rationnelle. Elle contrariera sans doute ceux qui sont partisans d'un paysan- nat individuel intégral permanent. Mais ceux-ci devront reconnaître qu'avec le temps le maintien par contrainte d'une telle méthode d'exploitation du sol condamnerait les popula-

tions rurales à un servage déguisé, à leur stagnation dans une vie qui, avec le progrès général, ne tardera pas à leur paraître étriquée. Il serait d'ailleurs illogique de favoriser au Congo l'émiettement de la propriété rurale, véritable plaie que l'Europe Occidentale s'efforce de guérir par des moyens énergiques. En agissant de la sorte, en obéissant à une impulsion purement sentimentale, nous limiterions dangereusement le champ ouvert aux progrès de la technique agricole dans les territoires que nous administrons.

Kalina, Août 1950.
